



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
Service SDTR

Mamoudzou, le 9 septembre 2025

Dossier suivi par : Franck Duguépéroux  
Chef de service  
Développement des Territoires Ruraux  
Rue Mariazé – BP 103 – 97600 Mamoudzou  
Réf. : SDTR/FD/62-2025  
[Mél : franck.dugueperoux@agriculture.gouv.fr](mailto:franck.dugueperoux@agriculture.gouv.fr)

Le préfet

à

M. Le Président de l'autorité environnementale  
Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92055  
LA DÉFENSE CEDEX

**Objet :** Transmission du mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale relatif au Programme de la forêt et du bois du département de Mayotte (2024-2034).

Monsieur le Président,

En ma qualité de président de la Commission départementale de la forêt et du bois, et conformément aux dispositions de l'article L. 122-9 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre le mémoire en réponse à l'avis formulé par l'Autorité environnementale (AE) sur le Programme de la Forêt et du Bois du Département de Mayotte (PFBDM 2024-2034).

L'Autorité environnementale, dans l'exercice de sa mission d'éclairage de la décision publique, a formulé des recommandations destinées à renforcer la qualité du programme et la prise en compte des enjeux environnementaux.

Ces dernières ont permis d'identifier plusieurs points d'amélioration pour renforcer la qualité et cohérence du programme et son ancrage dans une démarche de gestion durable. La réponse qui vous est transmise précise les ajustements opérés, qu'il s'agisse de l'intégration des apports des partenaires, de la mise à jour de l'état des lieux forestier après les événements cycloniques récents, du renforcement de l'articulation avec les autres plans et schémas stratégiques, ou encore de l'accent mis sur la prévention des incendies, la lutte contre les occupations illégales et la maîtrise des espèces envahissantes.

Ainsi, les ajustements apportés renforcent la pertinence du PFBDM dans un contexte post-cyclonique marqué par des pressions environnementales accrues, et oriente l'action publique vers une gestion durable et résiliente des forêts de Mayotte au bénéfice des écosystèmes et des populations.

Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception de ce mémoire, qui sera également porté à la connaissance du public lors de la consultation prévue d'ici fin de l'année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, secrétaire général

Daniel FERMON

